

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Rapports de gestion et comptes financiers des Sociétés d'Economie Mixte pour l'exercice 2018

P. J. : 4 projets de délibération

L'ordonnance n° 2009-1530 du 10 décembre 2009 modifiant l'article L 1524-5 du code général des collectivités territoriales relatif aux Sociétés d'Economie Mixte Locales (SEML) dispose que les organes délibérants des collectivités territoriales actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration.

Cette obligation a été rendue applicable aux communes de la Nouvelle-Calédonie par la loi modifiée du 29 décembre 1990. Le conseil municipal de la Ville de Nouméa se doit donc de se prononcer chaque année sur les états financiers qui lui sont présentés par ses représentants au sein des conseils d'administration de ces organismes.

A noter qu'à la clôture de l'exercice 2017, la Ville de Nouméa détenait des participations dans les sociétés suivantes :

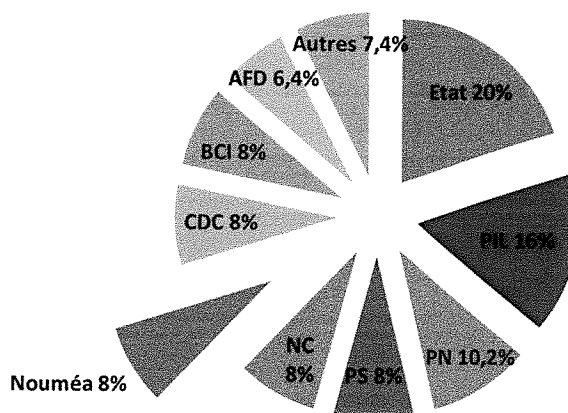
Désignation	Capital social de la SEM	% du capital détenu par la Ville	Capital social détenu par la Ville de Nouméa	Nombre de représentants au Conseil d'Admin.
SECAL	565 000 000 F	8 %	45 200 000 F	1
SODEMO	185 000 000 F	75,68 %	140 008 000 F	7
SEM AGGLO	200 000 000 F	7,25 %	14 500 000 F	1
SEM de TINA	325 370 200 F	18,23 %	59 314 987 F	1

I. La SECAL

Créée en 1971 à l'initiative de l'Etat pour une durée de 99 ans, la SECAL est une société anonyme d'économie mixte (SAEM) ayant pour objet social d'aménager des zones urbaines, industrielles ou touristiques et de réaliser certaines opérations immobilières y afférent. Elle effectue la plupart de ses opérations dans le cadre de conventions passées avec les donneurs d'ordre (collectivités locales pour l'essentiel) mais agit aussi en nom propre.

Composition du capital de la société

Actionnaires	Nombre d'actions	Capital initial	Capital à fin 2018	%
Etat	2 000	12 500 000	113 000 000	20%
PIL	1 600	10 000 000	90 400 000	16%
PN	1 024	6 400 000	57 856 000	10,2%
PS	800	5 000 000	45 200 000	8%
NC	800	5 000 000	45 200 000	8%
Nouméa	800	5 000 000	45 200 000	8%
CDC	800	5 000 000	45 200 000	8%
BCI	800	5 000 000	45 200 000	8%
AFD	637	3 981 250	35 990 500	6,4%
Autres	739	4 618 750	41 753 500	7,4%
Total	10 000	62 500 000	565 000 000	100%



A. RAPPORT D'ACTIVITE 2018 DE LA SECAL

La SECAL a poursuivi en 2018 son développement autour de ses « métiers » de référence que sont :

- l'aménagement
- la construction d'équipements publics
- le projet Néobus

En outre, elle a accompagné des collectivités sur des missions de mobilité, de gestion et d'entretien du patrimoine.

La SECAL a également pu poursuivre son activité de maître d'ouvrage à travers des opérations propres.

Evolution du chiffre d'opération sur 5 ans					
En millions de Francs CFP	2014	2015	2016	2017	2018
Conduites d'opération	41	102	266	351	321
<i>dont Transversale Hienghène/Kaala-Gomen</i>	18	59	212	340	317
Concessions	4 043	4 293	2 938	3 320	2 611
<i>Dont ZAC de DSM et Panda</i>	3 809	4 076	2 837	2 988	1 958
Mandats et autres	18 136	14 960	9 658	10 138	9 499
<i>dont Néobus</i>	390	607	1 837	5 711	6 515
Total Chiffre d'opération (MF.CFP)	22 220	19 355	12 862	13 809	12 431

L'année 2018 reste une année de forte activité, malgré la diminution du chiffre d'opération. Cette baisse est due à la livraison de plusieurs tranches sur les ZAC de Dumbéa sur Mer et de Panda. En mandats, l'achèvement du Médipôle a pesé sur le montant du chiffre d'opération et a été relayé par le projet Néobus.

En 2018, le chiffre d'affaires s'établit à 605 millions F/CFP. Sa stabilisation est principalement liée aux événements suivants :

- le mandat Néobus génère sur 2018 une rémunération en phase de réalisation des travaux,
- le dynamisme constant des opérations de constructions publiques (dont Nord), avec les mandats concernant le patrimoine notamment,
- la poursuite des opérations d'aménagement aux échéances à longue durée,
- un revenu locatif stable (représentant 8 % du CA 2018).

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR METIER EN 2018 :

<i>Secteur en KF</i>	Réalisé 2015	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Ecart 2017/2018
Aménagement	277 301	249 100	216 882	203 954	- 12 928
Mobilité (Néobus et études)	96 111	135 530	124 962	125 351	389
Nord	98 798	82 683	79 695	85 201	5 506
Constructions publiques	79 018	93 437	92 667	68 267	- 24 400
Habitat	28 900	30 300	35 560	15 622	- 19 938
Gestion			9 785	26 008	16 223
Opérations propres	18 684	10 040	18 236	8 522	- 9 714
Marges sur op. propres	43 170		38 385	26 087	- 12 298
Locations	46 956	51 036	44 406	45 709	1 303
TOTAL	688 938	652 126	660 578	604 721	- 55 857

Le chiffre d'affaires 2018 est en baisse par rapport à 2017 (-8,5 %) lié au recul de la rémunération opérationnelle (-6 %) et la diminution des produits générés par les opérations propres, tandis que les montants perçus des loyers augmentent légèrement (+3 %).

Le secteur aménagement est en baisse de 6 % par rapport à 2017, en raison du rallongement de la durée de la concession du centre urbain de Koutio et du report sur 2019 de plusieurs ventes conséquentes sur les ZAC de Dumbéa sur Mer et de Panda.

Les constructions publiques sont en recul de 26,3 % avec l'achèvement de plusieurs opérations, malgré le démarrage de nouveaux chantiers.

Le secteur de l'habitat connaît également une baisse de 56 % par rapport à 2017, la mission du programme Logement Aidé en Province Sud n'ayant pas été reconduite sur 2018.

Le secteur de la mobilité se maintient en 2018 avec la poursuite des travaux du Néobus et la réalisation d'études auprès des collectivités (Plan de Déplacement Administration de la province Sud, diagnostic du transport scolaire pour la Nouvelle-Calédonie).

Le Nord est en hausse de 7 %, avec les travaux de la liaison routière Hienghène/Kaala-Gomen et les missions d'entretien du patrimoine de la province Nord et de l'Office des Postes et Télécommunications.

En raison d'une conjoncture économique morose, le renouvellement du carnet de commande s'est traduit dès 2017 par la diversification des missions auprès des collectivités et des acteurs parapublics non actionnaires. La SECAL a donc poursuivi son développement vers la valorisation de ses compétences internes à travers plusieurs missions de gestion pour 26 millions F/CFP en 2018.

B. RAPPORT FINANCIER 2018 DE LA SECAL

1) Détermination du résultat global de l'exercice 2018

En KF	2015	2016	2017	2018	Evol. 17-18
RESULTAT D'EXPLOITATION	49 620	7 357	28 895	- 22 935	-179%
Charges d'exploitation	5 294 217	4 250 219	4 223 716	3 295 335	-22%
Produits d'exploitation	5 343 837	4 257 576	4 252 611	3 272 400	-23%
<i>Dont CA</i>	759 000	673 140	664 156	594 890	-10%
<i>Dont reprises sur provisions et autres</i>	- 2 779	-	-	-	
RESULTAT FINANCIER	- 2 018	- 2 227	- 2 798	- 1 226	-56%
RESULTAT EXCEPTIONNEL	4 317	26 307	2 472	17 413	604%
RESULTAT AVANT IMPÔTS	51 918	31 437	28 569	- 6 748	-124%
Excédent Brut d'Exploitation	128 267	90 367	107 662	54 838	-49%
Impôt sur les bénéfices	14 684	5 398	12 194	11 806	
RESULTAT NET	37 234	26 039	16 375	- 18 554	-213%

Le résultat global de l'exercice 2018 a diminué par rapport à 2017 (-213 %) confirmant la tendance décroissante constatée depuis 2015. Il reste néanmoins supérieur au résultat net prévisionnel du budget 2018.

Le résultat d'exploitation est déficitaire, en raison de la diminution de la production vendue de 57 % par rapport à 2017. En revanche on observe un effort continu sur la diminution des charges d'exploitation et l'optimisation des dépenses de la SECAL.

Le résultat exceptionnel est supérieur à celui de l'année 2017. Cette différence s'explique par l'augmentation importante des produits exceptionnels sur opérations de gestion par rapport à 2017 et par l'absence de charges exceptionnelles.

2) Les données du bilan au 31 décembre 2018

ACTIF				PASSIF			
En KF	2016	2017	2018	En KF	2016	2017	2018
Actif immobilisé	675 028	628 531	622 012	Capitaux propres	800 104	813 756	792 480
<i>immo incorporelles</i>	1 000	260	106	<i>dont résultat</i>	26 039	16 375	17 537
<i>immo corporelles</i>	672 845	627 008	575 683	Provisions	47 614	40 195	55 652
<i>immo financières</i>	1 183	1 183	46 223				
Actif circulant	29 966 530	30 334 697	27 916 028	Dettes	26 917 428	27 497 859	24 759 678
<i>Stock de biens</i>	20 082 327	20 574 454	21 878 455	<i>Emprunts</i>	17 695 986	18 980 710	19 253 310
<i>Stock de produits</i>	873 423	182 080	138 348	<i>Fournisseurs</i>	1 806 751	2 149 349	1 749 262
<i>intermédiaires et finis</i>				<i>Mandats</i>	6 469 885	6 213 505	3 637 621
<i>Créances</i>	4 721 790	1 052 006	1 196 529	<i>Autres</i>	944 806	154 295	119 485
<i>VMP</i>	200 640	2 200 731	702 600				
<i>Disponibilités</i>	4 088 350	6 325 426	4 000 096				
Comptes de régul.	2 211	3 173	3 141	Comptes de régul.	2 878 623	2 614 592	2 933 371
TOTAL GENERAL	30 643 769	30 966 402	28 541 181	TOTAL GENERAL	30 643 769	30 966 402	28 541 181

Le fonds de roulement de la société [Actif immobilisé – (capitaux propres + provisions + emprunts)] reste stable (+274.635 F/CFP soit +1,44 %). Le niveau de trésorerie est en baisse de 37 %, influencée par les encaissements des appels de fonds à fin 2018 sur le Néobus, Centre Hospitalier du Nord (Koné), Centre Médico-Social de la Cafat (Rivière Salée), la construction de l'unité de service de l'OPT (Koumac) et l'aménagement des Quais Ferry. Les concessions sont impactées par le décaissement des emprunts sollicités sur 2018.

Le stock de terrains sur les concessions a continué à se développer en 2018 (+6,34 %) :

ACTIF	2014	2015	2016	2017	2018
En cours de production Concessions	17 271 622	19 633 109	20 082 327	20 574 454	21 878 455
<i>dont Zone de PANDA</i>	5 275 127	5 097 961	4 960 656	6 074 820	6 711 219
<i>ZAC de BOULARI</i>	666 173	506 520	553 047	357 673	724 973
<i>Centre urbain de KOUTIO</i>	292 860	191 168	212 741	483 378	755 987
<i>KAMERE</i>					
<i>dont ZAC de DUMBEA SUR MER</i>	11 037 462	13 837 459	14 355 883	13 658 583	13 686 276

Le stock d'encours de production de biens progresse. Il est constitué du coût de revient des parcelles non vendues en concessions. Ce stock de terrains, essentiellement observé sur les ZAC de Panda et Dumbéa sur Mer, correspond à la livraison des futures tranches à commercialiser afin de maintenir un rythme de commercialisation constant.

Les dettes fournisseurs sont en légère baisse atteignant 1,5 milliards F/CFP contre 1,9 milliards F/CFP fin 2017. Elles correspondent aux factures en attente de paiement au 31 décembre 2018 pour les mandats et les concessions. Les dettes sur mandats représentent les soldes créditeurs des opérations sous mandat, à savoir les appels de fonds non encore réglés par les collectivités.

3) Perspectives 2019

Certaines opérations comme le Néobus arrivent à leur terme. Cependant, d'autres opérations poursuivent leur développement notamment les ZAC de Dumbéa sur mer et de Panda ou la liaison Hienghène/Kaala Gomen.

De nouvelles conventions signées en 2019 correspondent à de courtes missions et pour moitié auprès de clients non actionnaires. Le nombre de conventions est supérieur à 2018 mais reste équivalent en termes de montant.

Au cours de ces dernières années, la SECAL s'est efforcée de mieux faire connaître la société auprès des différents clients et plus particulièrement les élus.

Le déploiement du Plan Stratégique de la SECAL a permis l'identification et le développement de nouvelles activités autour de la gestion, des études et de l'ingénierie de projets. Les métiers historiques d'aménageur et constructeur public se sont ainsi enrichis d'activités périphériques, qui ont donc permis à la SECAL d'étendre son champ d'action en amont et en aval, particulièrement sur :

- les missions de réflexion amont permettant aux clients de mieux définir leur projet ou leur besoin,
- la gestion de société ou de patrimoine.

4) Approbation des comptes de la SAEM SECAL pour l'exercice 2018

Les comptes et bilan de l'exercice 2018 ont été arrêtés par l'assemblée générale ordinaire de la SAEM SECAL du 19 avril 2019.

Les comptes et rapports de la société qu'il est proposé au conseil municipal d'approuver, sont mis à disposition des conseillers municipaux qui souhaiteraient les consulter.

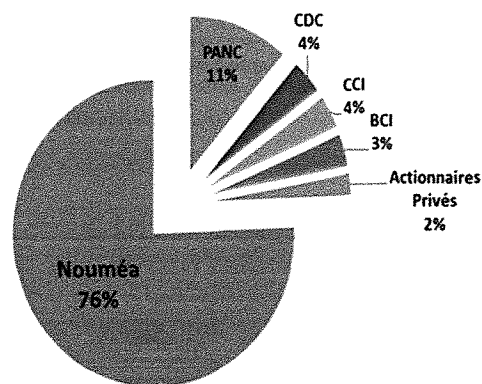
II. La SEML SODEMO

Créée en 1987, la SODEMO est une société d'économie mixte locale qui a pour objet notamment :

- de réaliser ou d'apporter son concours à la réalisation de toute étude économique et/ou technique concernant directement l'aménagement urbain de la Ville de Nouméa, et plus particulièrement l'aménagement du pôle animation de la Baie de la Moselle,
- d'acquérir ou apporter son concours à l'acquisition de terrains nécessaires à la réalisation de projets confiés à la société dans le cadre de ses conventions de concession,
- prendre en exploitation des activités de plaisance et activités annexes, notamment d'équipements portuaires, touristiques, commerciaux ou de loisirs, sur le domaine appartenant ou mis à disposition par la Ville et le Port Autonome.

Le capital social est réparti entre plusieurs actionnaires :

Actionnaire	Nombre d'actions	Capital initial	Capital au 31/12/2017	%
Port Autonome NC	2 115	21 150 000	21 150 000	11%
CDC	671	6 710 000	6 710 000	4%
Chambre de Commerce de NC	650	6 500 000	6 500 000	4%
BCI	643	6 430 000	6 430 000	3%
Nouméa Gros	110	1 100 000	1 100 000	1%
BNP NC	93	930 000	930 000	1%
Arbé Nouméa	72	720 000	720 000	0%
Total Pacifique	70	700 000	700 000	0%
Nouméa Yacht Charter	36	360 000	360 000	0%
Société Générale	34	340 000	340 000	0%
Société Mary D Entreprises	6	60 000	60 000	0%
Nouméa	14 000	140 000 000	140 000 000	76%
Total	18 500	185 000 000	185 000 000	100%



Les différents secteurs d'activités de la société font l'objet d'une présentation comptable distincte ; ces données sont ensuite consolidées dans les comptes annuels d'exploitation de la SEM. Ils se répartissent comme suit :

- Port Moselle,
- Port Brunelet,
- Nouville Plaisance,
- Concessions avec le Port Autonome de Nouvelle-Calédonie (PANC),
- Port de Boulari
- Cellule Aménagement et Projets Urbains.

A. RAPPORT D'ACTIVITE 2018 DE LA SODEMO

En 2018, le résultat d'exploitation consolidé de la société est excédentaire à hauteur de 19 millions F/CFP, contre 43,8 millions F/CFP en 2017 (soit une diminution de 56,6 %), se répartissant comme suit par secteur :

- La cellule Aménagement et Projets Urbains : 1.6 millions F/CFP
- Port Moselle : 71.7 millions F/CFP
- Port Brunelet : 46.5 millions F/CFP
- Nouville Plaisance : -59.6 millions F/CFP
- Port de Plaisance de Boulari : 1.1 millions F/CFP

1) Cellule Aménagement et Projets Urbains

En 2018 le résultat de la Cellule Aménagement est excédentaire de 1,6 millions F/CFP contre un déficit de -3,2 millions en 2017. Cela est dû à la diminution des charges pour autres services extérieurs (- 3 millions F/CFP par rapport à 2017) et des achats.

Le dernier contrat de mandat (Rue de l'Alma/André Ballande) avec la Ville de Nouméa est en attente du quitus de l'opération. Les travaux ayant été réceptionnés fin décembre 2018. La «liquidation» comptable de la Cellule Aménagement sera faite sur le prochain exercice, mais globalement, la SODEMO a enregistré une perte de 129,9 millions F/CFP depuis 2010.

En comptabilité analytique, la SODEMO a ré imputé les coûts de structure en fonction des temps passés sur les exercices précédents. Cette année, il a été décidé de modifier cette méthodologie, et de laisser en structure une partie des frais liés à la direction générale.

2) Port Moselle

Le résultat net de Port Moselle est excédentaire de 71,7 millions F/CFP en 2018 contre 60,6 millions en 2017.

Début 2018, l'avenant n°4 aux dispositions du traité de concession initiale et son cahier des charges ont été signés avec le Port Autonome de Nouvelle-Calédonie, pour porter la durée totale de la concession de 40 à 50 ans. Cette prorogation de 10 ans est liée à des travaux complémentaires que la SODEMO doit mettre en œuvre pour la création de 150 places à flot supplémentaires et l'aménagement du parking incluant la reprise des réseaux d'assainissement.

Ces investissements seront de nouveaux biens pour la concession, classés en biens non renouvelables au vu de la durée restante de concession. Ils seront assortis de provisions de caducité, d'un plan de maintenance et de provisions pour gros entretien, qui sera réajusté en fonction de ces nouveaux biens.

Une provision à hauteur de 48 millions de F/CFP pour la remise en état des quais de Port Moselle a commencé à être dotée pour des travaux prévus dans un délai de 4 ans.

Les travaux d'entretien courant ont été moins intensifs, générant une économie de 2 millions F/CFP.

Il faut souligner que les amodiations de Port Moselle sont majoritairement échues, ce qui engendre une hausse des redevances de 4 millions F/CFP. Ainsi que l'augmentation des tarifs appliqués à partir de juillet 2018. Les redevances de postes à flot ont augmenté de 9,1 millions en 2018 à Port Moselle.

3) Port Brunelet

Le résultat d'exploitation 2018 de Port Brunelet affiche un excédent de 46,5 millions de F/CFP, largement supérieur à celui de l'exercice 2017 (17,6 millions F/CFP). Cet excédent s'explique par le non renouvellement des flotteurs. Par conséquent, les provisions de renouvellement et l'amortissement technique de ces biens ont été repris pour un total de 27,2 millions de F /CFP.

4) Nouvelle Plaisance

Le déficit de l'exploitation de Nouvelle Plaisance s'est de nouveau aggravé en 2018 : -59,6 millions F/CFP contre -5,9 F/CFP millions en 2017.

Cette forte diminution du résultat d'exploitation est dû à l'augmentation des charges d'exploitation :

- Achats + 28.5 %
- Services extérieurs +7 %
- Charges de gestion +17 %
- Amortissements et provisions +378 %

La SODEMO est en réflexion sur la concession de Nouville Plaisance, en particulier sur son avenir, l'orientation technique et commerciale. Il est à noter que deux mesures à mettre en œuvre sont indispensables à l'exploitation du site :

- le renouvellement de l'élévateur à bateaux
- la remise à niveau du site, voire une mise aux normes du site

Pour l'année 2018, la SODEMO n'a pas pratiqué de provisions sur gros entretien et de renouvellement depuis la concession du site, du fait des résultats déficitaires couverts par les subventions du Port Autonome de Nouvelle-Calédonie (PANC). Le 5 décembre 2017, le PANC a décidé de ne plus verser de subvention. De ce fait, la SODEMO doit répondre à ses obligations comptables liées au contrat de Délégation de Services Publics (DSP). Ainsi, suite à l'élaboration d'un plan de maintenance du site (travaux urgents) et de renouvellement (élévateur à bateaux), 52 millions de F/CFP ont été enregistrés en 2018.

5) Port de Plaisance de Boulari

Le site du Port de Boulari fait ressortir un résultat similaire à celui de l'an dernier : 1,1 millions de F/CFP.

Le chiffre d'affaires est stable et l'agrandissement du port est ralenti suite aux difficultés techniques rencontrées.

Malgré les bénéfices réalisés depuis l'origine du contrat, le solde global de l'affermage sera négatif à hauteur de 20 millions. L'échéance du contrat étant fixée au 31 décembre 2020, des discussions avec la Commune du Mont-Dore ont déjà commencé sur une nouvelle proposition de concession avec agrandissement du port à flot.

B. RAPPORT FINANCIER 2018 DE LA SODEMO

1) Les données du bilan au 31 décembre 2018 (en MF)

ACTIF							PASSIF							
En millions de F	2014	2015	2016	2017	2018	évol. 17/18	En millions de F	2014	2015	2016	2017	2018	évol. 17/18	
Actif immobilisé	1 446	1 375	1 338	1 286	1 265	-1,6%	Capitaux propres	392	419	443	484	503	3,8%	
dont immo. concédant	790	746	702	666	631	-5,3%	dont résultat	21	27	24	42	19	-55,9%	
dont immo. ren. concés.	53	60	51	48	36	-25,2%	Autres fonds propres	905	868	829	798	760	-4,7%	
dont immo. non renouvelables. concés.	417	423	440	423	424	0,1%	Provisions	126	145	180	205	255	24,2%	
Actif circulant	1 414	1 371	1 482	1 761	1 019	-42,1%	Dettes	1 400	1 284	1 343	1 540	751	-51,2%	
Stocks de biens	7	8	9	4	2	-61,0%	emprunts	200	171	142	110	95	-13,7%	
Autres créances	882	841	867	1 134	460	-59,4%	Fournisseurs	99	99	130	154	91	-40,6%	
Disponibilités	521	520	605	621	557	-10,3%	Fiscales et sociales	46	39	32	42	38	-8,2%	
Charges constaté d'av.	3	2	2	2	1	-66,2%	Autres dettes	1 055	976	1 039	1 234	526	-57,4%	
							Produits constatés d'a	37	31	26	20	15	-23,7%	
Subv. PANC inscrite au résultat	566	576	597	597		-100,0%	Subv. d'exploitation P	566	576	597	597		-100,0%	
TOTAL GENERAL	3 426	3 323	3 418	3 645	2 284	-37,3%	TOTAL GENERAL	3 426	3 323	3 418	3 645	2 284	-37,3%	

Détermination du résultat de l'exercice 2018

	2014	2015	2016	2017	2018
Produits d'exploitation	587 102 695	552 329 642	563 696 198	561 692 334	575 327 338
<i>dont chiffre d'affaires</i>	553 747 433	539 163 696	542 445 286	558 129 046	560 228 309
Charges d'exploitation	487 185 308	443 547 268	483 019 064	475 057 210	533 965 137
<i>dont salaires et traitements</i>	177 375 934	165 138 615	174 199 473	183 813 627	200 987 083
<i>dont autres charges externes</i>	210 681 408	190 240 126	188 376 088	169 169 847	171 464 641
EBE	99 917 387	108 782 374	80 677 134	86 635 124	41 362 201
Reprises DAP	4 872 293	29 659 738	4 975 357	5 091 190	30 528 675
DAP	79 687 272	97 136 233	60 178 511	47 900 130	52 851 868
RESULTAT D'EXPLOITATION	25 102 408	41 305 879	25 473 980	43 826 184	19 039 008
Produits financiers	331 621	4 238 082	5 288 570	5 757 909	2 737 073
Charges financières	7 552 368	9 347 367	8 020 692	5 897 674	4 972 416
RESULTAT FINANCIER	-7 220 747	-5 109 285	-2 732 122	-139 765	-2 235 343
Produits exceptionnels	3 154 419	2 111 684	1 648 772	615 768	2 274 261
Charges exceptionnelles	440 469	11 629 710	184 032	2 062 360	465 579
RESULTAT EXCEPTIONNEL	2 713 950	-9 518 026	1 464 740	-1 446 592	1 808 682
Impôts Sociétés	0	0	0	0	0
RESULTAT NET	20 595 611	26 678 568	24 206 598	42 239 827	18 612 347

Le résultat consolidé de la SEML pour l'exercice 2018 est excédentaire à hauteur de 18,6 millions de F/CFP contre 42,2 millions de F/CFP en 2017. Cette diminution est dû notamment à :

- une augmentation des charges d'exploitation de 12,4 % par rapport à 2017,
- une diminution des produits financiers de 52,5 % qui donne par conséquent un résultat financier négatif plus élevé que celui de l'exercice 2017.

2) Perspectives 2019

L'exploitation ne devrait pas beaucoup varier pour les comptes 2019. De nouveaux investissements sont mis en œuvre ainsi que la continuation de certains ayant déjà commencé en 2018.

Il est prévu pour 2019 :

- la création de 150 places à flot supplémentaires et l'aménagement du parking (port Moselle) incluant la reprise de réseaux d'assainissement,
- le financement des travaux des tirants sur Port Brunelet qui devront être réalisés dans un délai de maximum 3 ans.

3) Approbation des comptes de la SEML SODEMO pour l'exercice 2018

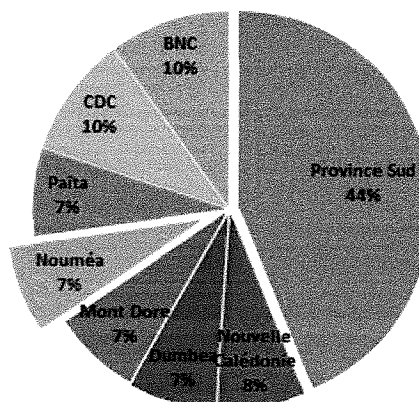
Les comptes et bilan de l'exercice 2018 ont été arrêtés par le conseil d'administration de la SEML SODEMO du 27 juin 2019.

Les comptes et rapports de la société qu'il est proposé au conseil municipal d'approuver, sont mis à disposition des conseillers municipaux qui souhaiteraient les consulter.

III. La SEM AGGLO

La SEM AGGLO a été créée en 2003 à l'initiative des communes de Dumbéa, Mont-Dore, Nouméa, et Païta et avec le soutien de la province Sud pour construire et gérer des logements sociaux sur le territoire de l'agglomération du Grand Nouméa. Le capital social est réparti comme suit :

Actionnaires	Nb actions	Valeur nominale	Montant	%
Province Sud	35 000	2 500	87 500 000	43,75%
Nouvelle-Calédonie	5 800	2 500	14 500 000	7,25%
Dumbéa	5 800	2 500	14 500 000	7,25%
Mont-Dore	5 800	2 500	14 500 000	7,25%
Nouméa	5 800	2 500	14 500 000	7,25%
Païta	5 800	2 500	14 500 000	7,25%
CDC	8 000	2 500	20 000 000	10%
BNC	8 000	2 500	20 000 000	10%
TOTAL	80 000	2 500	200 000 000	100%

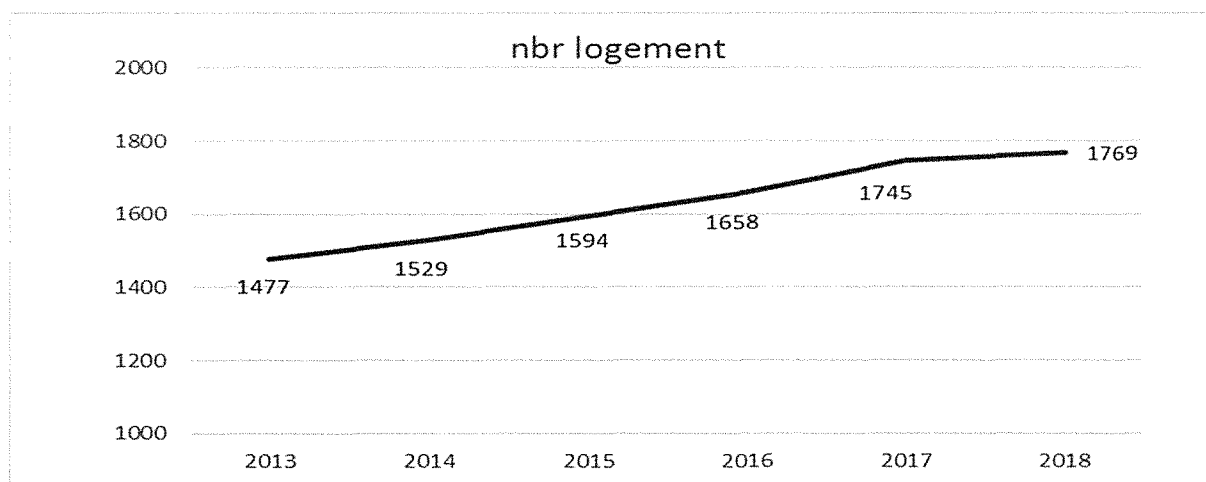


Par ailleurs, la SEM AGGLO est partie prenante dans plusieurs structures créées spécifiquement pour financer des programmes immobiliers en défiscalisation via un montage en loi « Girardin » :

- 9 sociétés civiles immobilières (SCI)
- 1 société civile de placement immobilier (SCPI)
- 1 société anonyme,
- 3 sociétés par actions simplifiées
- 7 sociétés à responsabilité limitée

A. RAPPORT D'ACTIVITE 2018 DE LA SEM AGGLO

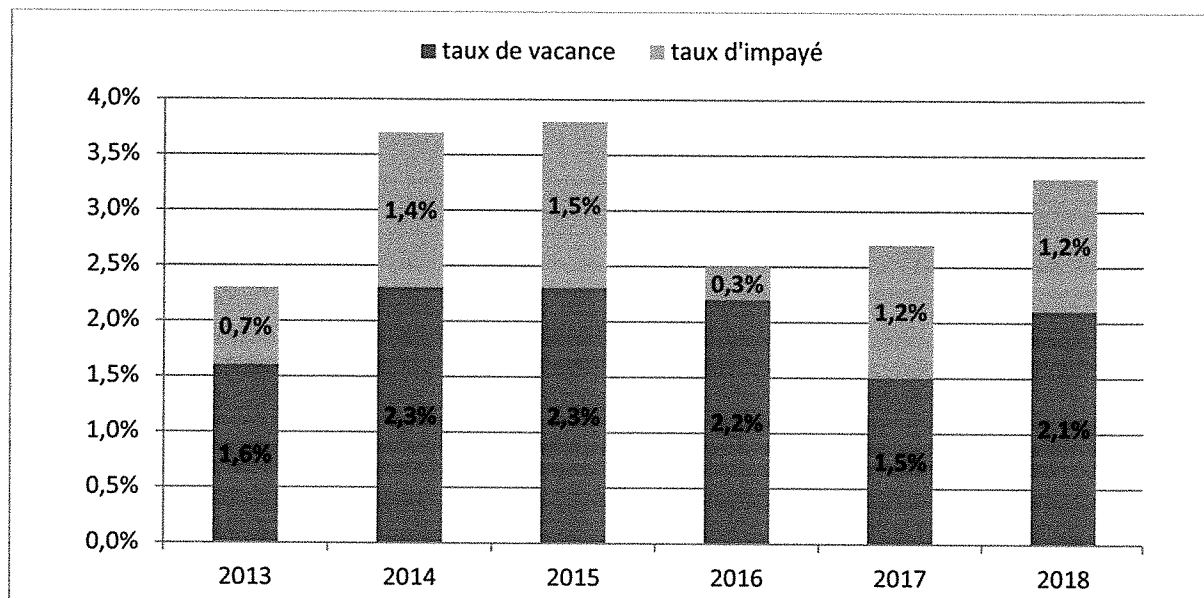
Au cours de l'année 2018, 24 logements ont été livrés, portant le nombre de logements gérés à 1.769 (dont 936 logements en défiscalisation).



La dotation aux provisions pour loyers « impayés » est passé de 10,9 millions F/CFP en 2017 à 7 millions F/CFP en 2018 et des créances irrécouvrables ont été passées en perte pour 8,8 millions F/CFP).

La provision pour retard de paiement (locataires présents) a augmenté de 0.5 million F/CFP et celle concernant les locataires sortis du parc a augmenté de 6,5 millions F/CFP. Le total de la provision client passe de 75,6 millions F/CFP à 82,7 millions F/CFP.

Les logements vacants ont représenté 20,8 millions F/CFP soit 2,1 % pour l'ensemble du parc locatif.



Les programmes immobiliers en cours de réalisation sont :

- Programme 2014 :
 - 4 opérations dont URBANA (28 logements en centre-ville), NUMBA (30 logements à Dumbéa sur mer), LA FLOTILLE (90 logements à Nouméa) et VUA (21 logements au Mont-Dore) sont toujours à l'étude.
- Programme 2015 :
 - Les opérations GAWE (32 logements à La Coulée) et SATINAH (15 logements dans le centre-ville de Païta) sont en cours de construction. Enfin, l'opération LES JARDINS DE LA GARE (22 logements à Païta) est toujours au stade des études.
- Programme 2016 :

Sont en cours de travaux :

- CANOPIA (30 logements à Païta) et ONE SINA (50 logements à Païta), opérations en intermédiaire avec promoteurs, sont en cours de construction
- NEKOO BE : 40 logements à Dumbéa sur mer, a obtenu l'agrément de la DGFIP mais est en attente du financement par L'AFD
- YAHOUÉ (12 logements au Mont-Dore) et SA ANO (21 logements à Nouméa) avec promoteurs, opérations conventionnées Contrat de développement, sont en cours de construction.
- TINA VILLAGE (58 logements) à Nouméa, opération réalisée avec la SIC

- Programme 2017 :

- JOKA BWAA : 22 logements à Nouméa, opération conventionnée au stade de l'étude.
- Le rachat de 3 immeubles de Mme Lèques situés à Dumbéa (12 logements prévus), au Mont Dore (REHABILITATION VALLON DORE 4 Logements) et à Nouméa (Vallée du Tir 6 logements) sont en cours de réhabilitation.

Hors programme, il y a la réalisation d'un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes l'EHPAD à Tina et l'extension des bureaux de la SEM AGGLO sous le nom de Tanna BUREAUX 2.

Concernant l'aménagement et la conduite d'opérations internalisées à la SEM AGGLO, l'opération d'aménagement du lotissement Archipel sur la commune du Mont-Dore est décomposée en trois tranches. Les deux premières tranches sont achevées mais en raison des difficultés de commercialisation, la troisième tranche a été suspendue.

Enfin, concernant les opérations externes, la Mutuelle des Fonctionnaires a confié à la SEM AGGLO une mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'un ensemble immobilier à Dumbéa sur Mer comprenant 40 appartels, des cabinets médicaux, une crèche et des commerces. La crèche a été livrée en 2018, pour le reste, les travaux sont toujours en cours.

Pour la gestion des aides provinciales à l'habitat individuel (CAPI), trois dispositifs sont gérés par la SEM AGGLO, l'APRAH (rénovation), 68 dossiers repris de L'OPAL et 20 dossiers instruits par la SEM AGGLO donnant lieu à 13 mises en chantier, dont 5 livrés en fin 2018. Le LAPS (construction neuve), 10 dossiers repris de la SECAL, dont 4 dossiers instruits par la SEM AGGLO ont donné lieu à 3 mises en chantier et 1 livré à fin 2018. L'AFAPS (aide à l'accession), 13 décisions d'octroi à fin 2018.

B. RAPPORT FINANCIER 2018 DE LA SEM AGGLO

1) Détermination du résultat consolidé de l'exercice 2018

<i>En millions</i>	2014	2015	2016	2017	2018
Produits d'exploitation	2 315	2 580	2 616	2 804	4 814
<i>dont chiffre d'affaires</i>	1 238	1 294	1 310	1 403	1 487
Charges d'exploitation	1 667	1 934	1 955	2 172	4 091
EBE	649	645	661	632	724
Reprises sur prov.	133	148	141	230	185
Dotation aux amortissements et prov.	664	721	716	758	638
RESULTAT D'EXPLOITATION	117	82	88	104	271
Produits financiers	14	11	7	2	3
Charges financières	264	225	194	194	193
RESULTAT FINANCIER	-250	-214	-187	-192	-190
Produits exceptionnels	167	174	198	221	210
Charges exceptionnelles	0	0	13	29	52
RESULTAT EXCEPTIONNEL	167	174	186	192	158
Impôts Sociétés	-	-	-	-	-
RESULTAT NET	34	41	86	105	239

Les produits d'exploitation (augmentation de la production stockée et immobilisée) sont en progression depuis 2014 grâce à l'avancée des opérations d'ONDEMA MA PLAINE, la vente du dernier lot du Creek Lucky à Plum en 2017 et la revalorisation du loyer de 1.17 % au 1^{er} janvier 2018, ce qui permet de dégager un résultat d'exploitation excédentaire de 271 millions contre 104 millions en 2017.

En revanche, le résultat financier reste toujours déficitaire (-190 millions F/CFP) malgré une stabilisation des intérêts déjà constatée en 2017. Les produits financiers restent faibles en raison de la baisse du taux de rémunération et des liquidités disponibles depuis 2014.

Quant au résultat exceptionnel, il est positif de 158 millions principalement en raison des reprises de subventions d'investissement amorties.

Globalement, l'exercice 2018 se solde par un résultat net excédentaire de 239 millions contre 105 millions en 2017.

2) Les données du bilan consolidé au 31 décembre 2018

ACTIF					PASSIF				
<i>En millions</i>	2015	2016	2017	2018	<i>En millions</i>	2015	2016	2017	2018
Actif immobilisé	22 618	23 064	24 392	26 551	Capitaux propres	9 680	9 907	10 338	10 163
<i>dont terrains nus</i>	2 218	2 420	2 447	2 557	<i>dont résultat</i>	41	86	105	238
<i>dont construction</i>	18 965	19 427	20 108	20 008	<i>dont subv. d'invest.</i>	9 367	9 507	9 863	9 458
<i>dont immo. corp. en cours</i>	1 115	1 207	1 830	3 966	Provisions	504	610	635	654
<i>dont autres immo. Fin.</i>	315	1	0	1	<i>pour risques</i>	116	114	113	199
					<i>pour charges</i>	389	496	523	455
Actif circulant	2 499	2 655	2 389	6 738	Dettes	14 932	15 215	15 808	22 474
<i>Stocks de biens</i>	377	355	336	316	<i>financières</i>	13 590	14 054	14 521	16 369
<i>Créances d'exploitation</i>	499	498	390	4 157	<i>d'exploitation</i>	113	110	155	185
<i>Créances diverses</i>	475	282	455	135	<i>Diverses</i>	1 229	1 051	1 131	5 919
<i>Disponibilités</i>	1 149	1 521	1 208	2 130	<i>dont fournisseur d'invest.</i>	880	660	875	985
Charges constatés d'av.	0	13	1	2	Pdts constatés d'av.	0	0	0	0
TOTAL GENERAL	25 117	25 732	26 782	33 291	TOTAL GENERAL	25 117	25 732	26 782	33 291

L'actif immobilisé net après amortissement a augmenté de 2,2 millions F/CFP par rapport à 2017 grâce aux immobilisations en cours et les constructions.

L'actif circulant est en hausse de 182 % par rapport à 2017 dû à une augmentation des débiteurs divers (+155 %) et aux créances sur locataires (+16 %).

Les disponibilités au 31/12/2018 sont de 2,1 milliards F/CFP soit une augmentation de 954 millions de F/CFP par rapport à 2017. Cette hausse s'explique en partie par l'intégration du dispositif CAPHI regroupant les aides provinciales à l'habitat individuel et les financements des partenaires pour la réalisation des chantiers LAPS ou de rénovation.

3) Perspectives 2019

La SEM Agglo prévoit 88 logements livrés et 18 réhabilités, 6 opérations seront lancées en étude, soit un total de 157 logements concernés.

Livraisons prévues en 2019 :

- SATINAH – PAITA : 14 logements
- YAHOUÉ – MONT-DORE : 12 logements
- GAWE – MONT-DORE : 32 logements
- CANOPIA – PAITA : 30 logements
- MONTCALM (réhabilitation) – NOUMEA : 14 logements
- Réhabilitation Mont-Dore : 4 logements

Opérations lancées en étude 2019 (prévisionnel) :

- OHANA – DUMBEA : 52 logements
- MAHALE – DUMBEA : 23 logements
- RINGWAY – DUMBEA : 9 logements
- M'BE – MONT-DORE : 9 logements
- WOODIN – MONT-DORE : 36 logements
- OPALE – NOUMEA : 28 logements

L'année 2019 est marquée par le lancement du projet de l'EHPAD de Tina conçu en partenariat avec le futur exploitant de l'établissement, la Mutuelle du Bien Vieillir, sur la commune de Nouméa dans le quartier de Tina et porté par la SAS EHPAD DE TINA.

La première pierre a été posée sur site le 18 avril 2019, après la signature de la notification du démarrage des travaux le 11 mars 2019. Le programme, dont la livraison est attendue pour mars 2021, comprendra une capacité d'accueil de 70 lits, répartis en 5 unités de 14 lits (dont 1 unité protégée Alzheimer et 1 unité Personnes Handicapées Vieillissantes). Il intégrera également un pôle de soin (cabinet médicaux, pharmacie, kiné, balnéo, snozelen...), un pôle de services (restauration, salon de réception, de coiffure, d'esthéticienne, laverie...) et un pôle administratif (bureaux, vestiaires, locaux techniques...).

Les élections provinciales, redessinent le visage des instances de la SEM Agglo : les 5 représentants de la collectivité principale actionnaire du capital de la SEM Agglo seront modifiés ainsi que le représentant du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

Avec le recul sur cette année 2019 bien engagée, le changement est également important au sein de la SEM Agglo. En effet, 3 directions opérationnelles et fonctionnelles connaissent un changement à leur tête. A noter également le remplacement du personnel parti en congé sabbatique puis démissionnaire : 2 personnes sont concernées. Parmi ces 5 postes libérés, 2 recrutements ont été réalisés par promotion interne et induiront de nouveaux recrutements. Enfin, la livraison de l'extension du bâtiment principal de la SEM AGGLO, va permettre d'avoir aux agents en poste des conditions de travail optimales.

4) Approbation des comptes de la SEM AGGLO pour l'exercice 2018

Les comptes et bilan de l'exercice 2018 ont été arrêtés par le conseil d'administration de la SEM AGGLO du 3 mai 2019.

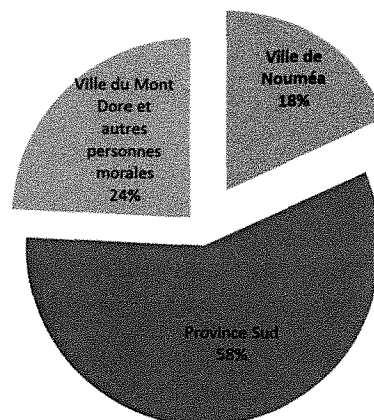
Les comptes et rapports de la société qu'il est proposé au conseil municipal d'approuver sont mis à disposition des conseillers municipaux qui souhaiteraient les consulter.

IV. La SEM de TINA

La société d'économie mixte de Tina a été créée le 15 janvier 1991 pour réaliser puis prendre en exploitation un ou plusieurs golfs en Nouvelle-Calédonie, et plus généralement toutes infrastructures d'intérêt touristique, y compris hôtelières.

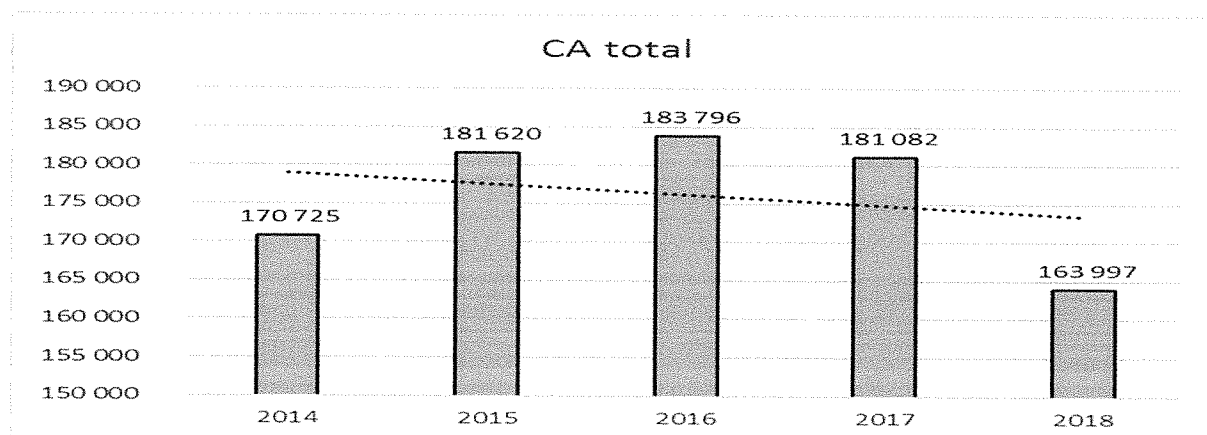
Le capital la SEM de Tina est réparti entre plusieurs actionnaires se décomposant comme suit :

Actionnaires	
Ville de Nouméa	18%
Province Sud	58%
Ville du Mont Dore	1%
Personnes physiques	13%
Personnes morales	10%



A. RAPPORT D'ACTIVITE 2018 DE LA SEM DE TINA

Evolution du chiffre d'affaires de la SEM depuis 2014

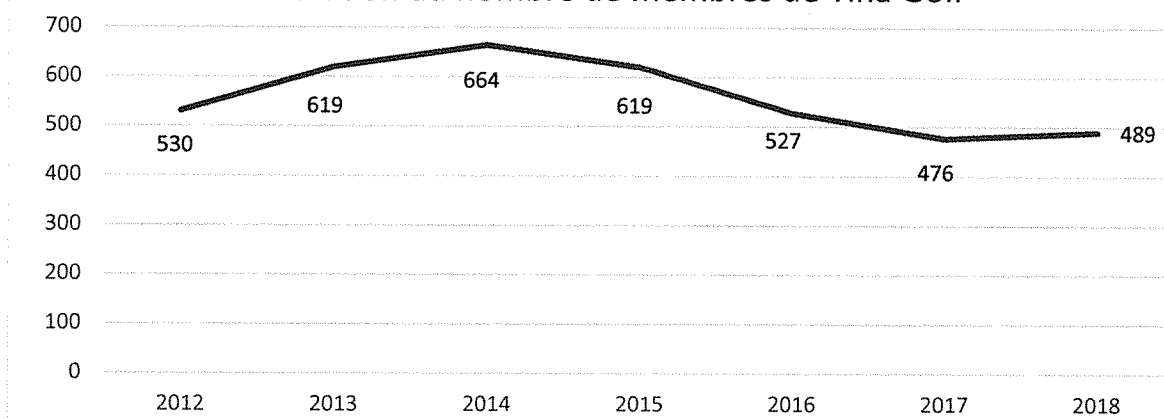


Le chiffre d'affaires (CA) est en recul (-17 millions soit -9.4 %) dû à la perte de membres à taux plein. Néanmoins, le nombre de membres s'établit à 489 contre 476 en 2017, soit une augmentation de 3 %.

Détail du chiffre d'affaires de la SEM depuis 2014

Résultat de l'activité	2014	2015	2016	2017	2018
Green fees et abonnés	119 375	119 038	116 436	117 254	101 686
Practice	8 980	10 848	9 725	9 115	8 640
Restaurant (remis en gestion depuis juillet 2008)	5 800	5 820	5 710	5 700	6 247
Proshop (pris en gestion en 2011)	21 607	29 919	34 583	31 657	26 266
Autres (locations carts, agence...)	14 963	15 995	17 342	17 356	21 158
CA total	170 725	181 620	183 796	181 082	163 997

Evolution du nombre de membres de Tina Golf



Les faits marquants de l'exercice

L'exercice 2018 est marqué par un ralentissement économique avec une baisse des recettes. Un nouvel échéancier de remboursement a été négocié avec PROMOSUD afin de soulager le besoin de trésorerie.

Fin 2018, des conventions de partenariat avec des sponsors privés ont été mises en place. Les recettes liées à ces conventions sont valorisées à 6 millions de F/CFP pour l'année.

B. RAPPORT FINANCIER 2018 DE LA SEM DE TINA

1) Détermination du résultat de l'exercice 2018

En 2018, le résultat de l'exercice est déficitaire de -8.9 millions de F/CFP, essentiellement dû à la diminution des produits d'exploitation de 9 %. Le déficit du résultat d'exploitation n'a pas pu être contenu en 2018 (-14.8 millions en 2018 contre -3.3 millions en 2017), malgré une nette diminution des charges de fonctionnement de 2 % soit environ 3 millions de francs).

Les charges de personnel restent élevées représentant 51% contre 52 % (personnel extérieur, salaires et charges sociales sur les charges d'exploitation) en 2017 des charges d'exploitation, principalement dû à une augmentation des services extérieurs de 7 % comme l'entretien et réparation mobilière, l'emploi de personnel extérieur et services bancaires.

Par ailleurs, les abonnements pour les jeunes et débutants sont en hausse mais en raison d'une cotisation inférieure par rapport aux membres à taux plein, l'impact sur le chiffre d'affaires (CA) 2018 est faible. Il est donc nécessaire d'augmenter le nombre de membres afin de réaliser le même CA qu'en 2017.

De plus, le CA du Proshop est également en baisse (-17 %) ainsi que la marge dégagée. Le manque de trésorerie ne permet pas le renouvellement des stocks de manière satisfaisante.

Les recettes de location de carts ont augmenté de 51 % par rapport à l'exercice précédent, grâce à la remise en service de plusieurs voitures d'une part, ainsi qu'un changement de la grille tarifaire d'autre part.

Synthèse du compte de résultat (en KF)	2014	2015	2016	2017	2018
Charges d'exploitation dont :	183 762	186 787	195 007	186 852	183 819
Achats	50 892	63 194	52 025	51 725	44 400
Achats stockés - approvisionnement (produits d'entretien)	674	748	817	747	740
Sous-traitance forfait leçons et abonnement	5 771	5 640	0	0	0
Consommation énergie, gaz, eau, carburant...	16 179	15 424	14 408	16 235	16 261
Engrais-gazon-produits phytosanitaires	2 717	3 374	3 036	1 267	2 493
Petit matériel et outillage (atelier-club house-practice...)	6 883	5 730	5 986	6 451	7 588
Fournitures de bureau	2 825	5 198	3 902	4 000	2 414
Achats locaux et importés PROSHOP	9 153	22 936	16 631	14 072	12 327
Achats locaux et importés BOUTIQUE	4 476	1 339	3 015	5 763	2 036
Achats locaux et importés PRACTICE	2 065	1 917	1 138	2 325	744
Autres achats	150	887	3 092	865	-204
Variation de stocks	-47	-1 794	1 123	682	4 874
Services extérieurs	20 077	19 027	24 437	20 829	22 358
Salaires et traitements	67 639	63 370	67 681	71 301	69 537
Charges sociales	25 689	23 129	24 192	24 982	22 620
Impôts et taxes	1 618	1 537	1 280	608	1 793
Dotations	16 883	16 490	21 605	14 257	16 494
Produits d'exploitation dont :	172 089	184 714	185 482	183 554	168 950
Chiffre d'affaires net	170 727	181 620	183 797	181 082	163 997
Autres produits d'exploitation	406	21	36	301	134
RESULTAT D'EXPLOITATION	-11 673	-2 073	-9 525	-3 298	-14 868
Charges financières	1 136	851	1 421	1 323	1 397
dont intérêts de la dette	939	791	1 226	1 031	1 104
Produits financiers	65	919	212	192	128
RESULTAT COURANT	-12 744	-2 004	-10 733	-4 429	-16 137
Excédent Brut d'Exploitation (EBE)	4 859	13 157	13 059	10 955	-1 585
Charges exceptionnelles	425	228	173	428	0
dont charges sur exercices antérieurs	0	0	0	0	0
Produits exceptionnels	6 697	7 994	19 138	7 218	7 203
dont quote part de subvention d'investissement	6 187	7 994	6 537	5 857	7 203
dont produits sur exercices antérieurs	0	0	0	0	0
RESULTAT DE L'EXERCICE	-6 471	5 762	8 232	2 361	-8 934

Les données du bilan au 31 décembre 2018

ACTIF					PASSIF				
<i>En millions</i>	2015	2016	2017	2018	<i>En millions</i>	2015	2016	2017	2018
Actif immobilisé	395	379	366	352	Capitaux propres	309	311	309	293
Autres immo. incorp.	337	337	337	337	Capital social	325	325	325	325
Inst. tech. mat. & outill	43	31	21	8	Résultat de l'ex.	6	8	2	-9
Autres immo. corp.	14	10	8	6	Subv. d'invest.	17	11	7	0
Divers	1	1	1	1	Provisions	7	10	10	8
Actif circulant	24	22	22	18	Dettes	103	79	70	69
Stocks de biens	16	15	16	9	Groupes et associés	67	47	40	36
Créances	3	4	3	6	Emprunt	6	2	0	3
Disponibilités	5	4	3	2	Fournisseurs	12	13	12	11
Charges constatés d'av.	0	0	0	0	Fiscales et sociales	15	15	16	14
					Diverses	4	3	2	4
TOTAL GENERAL	419	401	389	370	TOTAL GENERAL	419	401	389	370

2) Perspectives 2019

La situation financière de la SEM est fragile. La société est virtuellement en état de cessation de paiement avec un déficit d'actif disponible sur le passif exigible. Les projets pour l'année sont réduits au minimum faute de moyens financiers.

Le conseil d'administration a fait le choix de se concentrer uniquement sur l'entretien courant du parcours, combiné à une réduction des charges de personnel qui devraient s'établir autour de 85 millions de F/CFP compte tenu du climat économique ambiant.

Dans ce contexte, la SEM demande pour l'année 2019 un apport des actionnaires, indispensable pour une poursuite d'activité. De plus, l'équipe assure concentrer leur effort pour consolider le chiffre d'affaires et continuer à maîtriser les charges d'exploitation.

3) Approbation des comptes de la SEM DE TINA pour l'exercice 2018

Les comptes et bilan de l'exercice 2018 ont été arrêtés par le conseil d'administration de la SEM de Tina du 25 septembre 2019.

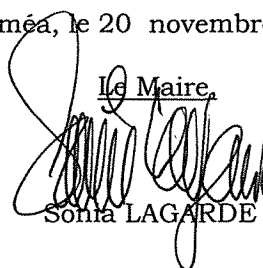
Les comptes et rapports de la société qu'il est proposé au conseil municipal d'approuver, sont mis à disposition des conseillers municipaux qui souhaiteraient les consulter.

* * *

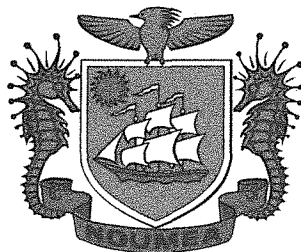
Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver le rapport de gestion et les comptes financiers de la SECAL, de la SODEMO, de la SEM AGGLO et de la SEM de Tina pour l'exercice 2018.

Tel est l'objet des quatre projets de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

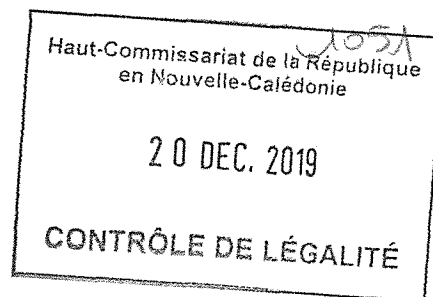
Nouméa, le 20 novembre 2019

Le Maire,

 Sonia LAGARDE





VILLE DE NOUMEA



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf, le mardi 17 décembre à 17 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCACTION 11.12.2019	Mme	Sonia LAGARDE	Mme	Karine DESTOURS
	M.	Jean-Pierre DELRIEU	M.	Christophe CHEVILLON
	Mme	Kareen CORNAILLE	Mme	Christine BELLET
	M.	Marc MANSEL	M.	Henri OUILLEMON
	Mme	Chantal BOUYE	Mme	Laurène CASSAGNE
	Mme	Diane BUI-DUYET	M.	Patrick SENS
	Mme	Françoise SUVE	M.	Christophe DELESSERT
	M.	Dominique SIMONET	M.	Marc DESCHAMPS
	Mme	Anne-Christine CHIMENTI	Mme	Liliane CONDOUMY
	M.	Marc ZEISEL	Mme	Isabelle LAFLEUR
DATE D'AFFICHAGE 11.12.2019	M.	Nicolas VIGNOLES	M.	Philippe BLAISE
	Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	M.	Jean-Claude BRIAULT
	M.	Tristan DERYCKE	Mme	Félicia BALLANGER
	Mme	Martine LAGNEAU	M.	Charles ERIC
	Mme	Tuilogona O'CONNOR	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI
	M.	Pierre FAIRBANK	Mme	Dominique KORFANTY
	Mme	Valérie LAROQUE	Mme	Dina REY
	M.	Mathieu OUANEMA	Mme	Mireille LEVY
	M.	Alexandre MACHFUL	M.	Hnadriane HNADRIANE
	Mme	Janine BAJON	Mme	Paule GARGON

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	: 53	M.	Daniel LEROUX	Mme	Charlène SOERIP
		Mme	Patricia VAN RYSWYCK	M.	André WAMO
		Mme	Sabine KAGY	M.	Gaël YANNO
Nombre de présents	: 40	M.	Christophe OBLED	Mme	Sonia BACKES
Nombre de votants (6 procurations)	: 46	M.	Kalisito MUSUMUSU	M.	Jonas TAOFIFENUA
		Mme	Germaine NEWEDOU	M.	Angélo PITO
		Mme	Jinezi Annie QAEZE		

Monsieur Alexandre MACHFUL a été élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2019/1051
approuvant le rapport de gestion et les comptes financiers de la SECAL pour l'exercice 2018

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **17 DEC. 2019**

VU la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au journal officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au journal officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 90-1247 du 29 décembre 1990 relative à la suppression de la tutelle administrative et financière sur les communes, publiée au journal officiel de la Nouvelle-Calédonie le 11 janvier 1991,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU l'ordonnance n° 2009-1530 du 10 décembre 2009 modifiant l'article L 1524-5 du code général des collectivités territoriales relatif aux Sociétés d'Economie Mixte Locales,

VU les comptes et rapports de la SECAL arrêtés par le conseil d'administration du 19 avril 2019,

VU la note explicative de synthèse n° 2019/196 du 20 novembre 2019,

La Commission du Budget et des Finances entendue en séance du 27 novembre 2019,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E :

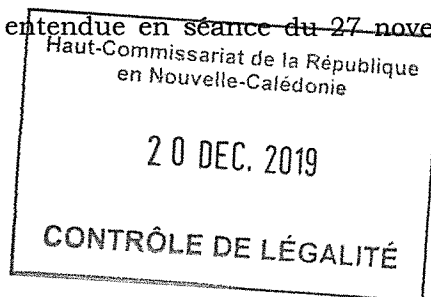
ARTICLE 1^{er} /

Sont approuvés le rapport sur la gestion ainsi que les comptes financiers de la société anonyme d'économie mixte SECAL pour l'exercice 2018.

ARTICLE 2 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télerecours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.



ARTICLE 3 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au Commissaire Délégué de la République pour la Province Sud et publiée par voie d'affichage.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 17 DEC. 2019

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE 19 DEC. 2019

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
D. F.	-	1
AFFICHAGE	-	1

Le Maire,

Sonia LAGARDE



Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

20 DEC. 2019

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le 20 DEC. 2019
au Commissaire Délégué

~~et notifié le~~

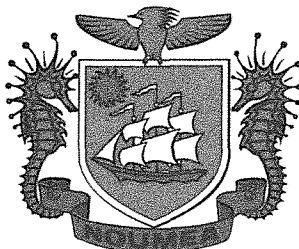
et ~~le~~ publié le 20 DEC. 2019
est exécutoire de plein droit.



Pour le Maire et par délégation,

Jean-Pierre DELRIEU
1^{er} adjoint au Maire

Chargé de la coordination municipale,
de l'action éducative, de la vie des quartiers
et de l'insertion.



VILLE DE NOUMEA

 1052
 Haut-Commissariat de la République
 en Nouvelle-Calédonie

20 DEC. 2019

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf, le mardi 17 décembre à 17 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCATION 11.12.2019	Mme	Sonia LAGARDE	Mme	Karine DESTOURS
	M.	Jean-Pierre DELRIEU	M.	Christophe CHEVILLON
	Mme	Kareen CORNAILLE	Mme	Christine BELLET
	M.	Marc MANSEL	M.	Henri OUILLEMON
	Mme	Chantal BOUYE	Mme	Laurène CASSAGNE
	Mme	Diane BUI-DUYET	M.	Patrick SENS
	Mme	Françoise SUVE	M.	Christophe DELESSERT
	M.	Dominique SIMONET	M.	Marc DESCHAMPS
	Mme	Anne-Christine CHIMENTI	Mme	Liliane CONDOUMY
	M.	Marc ZEISEL	Mme	Isabelle LAFLEUR
DATE D'AFFICHAGE 11.12.2019	M.	Nicolas VIGNOLES	M.	Philippe BLAISE
	Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	M.	Jean-Claude BRIAULT
	M.	Tristan DERYCKE	Mme	Félicia BALLANGER
	Mme	Martine LAGNEAU	M.	Charles ERIC
	Mme	Tuilogona O'CONNOR	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI
	M.	Pierre FAIRBANK	Mme	Dominique KORFANTY
	Mme	Valérie LAROQUE	Mme	Dina REY
	M.	Mathieu OUANEMA	Mme	Mireille LEVY
	M.	Alexandre MACHFUL	M.	Hnadriane HNADRIANE
	Mme	Janine BAJON	Mme	Paule GARGON

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	: 53	M.	Daniel LEROUX	Mme	Charlène SOERIP
		Mme	Patricia VAN RYSWYCK	M.	André WAMO
		Mme	Sabine KAGY	M.	Gaël YANNO
Nombre de présents	: 40	M.	Christophe OBLED	Mme	Sonia BACKES
Nombre de votants (6 procurations)	: 46	M.	Kalisito MUSUMUSU	M.	Jonas TAOFIFENUA
		Mme	Germaine NEWEDOU	M.	Angélo PITO
		Mme	Jinezi Annie QAEZE		

Monsieur Alexandre MACHFUL a été élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2019/1052

approuvant le rapport de gestion et les comptes financiers de la SODEMO pour l'exercice 2018

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **17 DEC. 2019**

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 90-1247 du 29 décembre 1990 relative à la suppression de la tutelle administrative et financière sur les communes, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 26 janvier 1991,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU l'ordonnance n° 2009-1530 du 10 décembre 2009 modifiant l'article L 1524-5 du code général des collectivités territoriales relatif aux Sociétés d'Economie Mixte Locales,

VU les comptes et rapport de la SODEMO arrêtés par le conseil d'administration du 27 juin 2019,

VU la note explicative de synthèse n° 2019/196 du 20 novembre 2019,

La Commission du Budget et des Finances entendue en séance du 27 novembre 2019,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E :

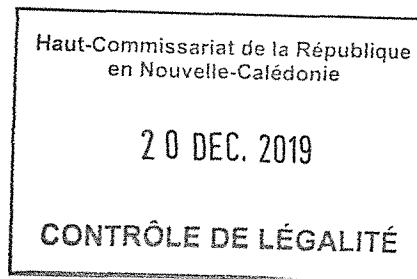
ARTICLE 1^{er} /

Sont approuvés le rapport sur la gestion ainsi que les comptes financiers de la Société d'Economie Mixte de la Baie de la Moselle (SODEMO) pour l'exercice 2018.

ARTICLE 2 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérécours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.



ARTICLE 3 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au Commissaire Délégué de la République pour la Province Sud et publiée par voie d'affichage.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 17 DEC. 2019

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE 19 DEC. 2019

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
D. F.	-	1
AFFICHAGE	-	1

Le Maire,
Sonia LAGARDE

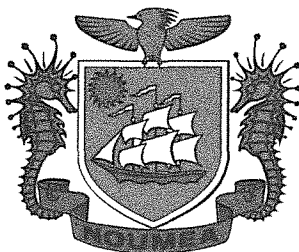


Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le 20 DEC. 2019
au Commissaire Délégué
~~et notifié~~ le 20 DEC. 2019
et ~~lui~~ publié le
est exécutoire de plein droit.

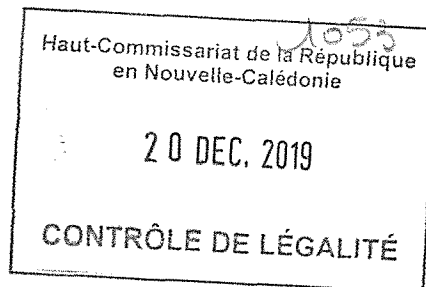


Pour le Maire et par délégation,

Jean-Pierre DELRIEU
1^{er} adjoint au Maire
Chargé de la coordination municipale,
de l'action éducative, de la vie des quartiers
et de l'insertion:



VILLE DE NOUMEA



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf, le mardi 17 décembre à 17 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCACTION 11.12.2019	Mme	Sonia LAGARDE	Mme	Karine DESTOURS
	M.	Jean-Pierre DELRIEU	M.	Christophe CHEVILLON
	Mme	Kareen CORNAILLE	Mme	Christine BELLET
	M.	Marc MANSEL	M.	Henri OUILLEMON
	Mme	Chantal BOUYE	Mme	Laurène CASSAGNE
	Mme	Diane BUI-DUYET	M.	Patrick SENS
	Mme	Françoise SUVE	M.	Christophe DELESSERT
	M.	Dominique SIMONET	M.	Marc DESCHAMPS
	Mme	Anne-Christine CHIMENTI	Mme	Liliane CONDOUMY
	M.	Marc ZEISEL	Mme	Isabelle LAFLEUR
DATE D'AFFICHAGE 11.12.2019	M.	Nicolas VIGNOLES	M.	Philippe BLAISE
	Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	M.	Jean-Claude BRIAULT
	M.	Tristan DERYCKE	Mme	Félicia BALLANGER
	Mme	Martine LAGNEAU	M.	Charles ERIC
	Mme	Tuillogona O'CONNOR	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI
	M.	Pierre FAIRBANK	Mme	Dominique KORFANTY
	Mme	Valérie LAROQUE	Mme	Dina REY
	M.	Mathieu OUANEMA	Mme	Mireille LEVY
	M.	Alexandre MACHFUL	M.	Hnadriane HNADRIANE
	Mme	Janine BAJON	Mme	Paule GARGON

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	:	53	M.	Daniel LEROUX	Mme	Charlène SOERIP
			Mme	Patricia VAN RYSWYCK	M.	André WAMO
			Mme	Sabine KAGY	M.	Gaël YANNO
Nombre de présents	:	40	M.	Christophe OBLED	Mme	Sonia BACKES
Nombre de votants (6 procurations)	:	46	M.	Kalisito MUSUMUSU	M.	Jonas TAOFIFENUA
			Mme	Germaine NEWEDOU	M.	Angélo PITO
			Mme	Jinezi Annie QAEZE		

Monsieur Alexandre MACHFUL a été élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2019/1053

approuvant le rapport de gestion et les comptes financiers de la SEM AGGLO pour l'exercice 2018

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **17 DEC. 2019**

VU la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au journal officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au journal officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 90-1247 du 29 décembre 1990 relative à la suppression de la tutelle administrative et financière sur les communes, publiée au journal officiel de la Nouvelle-Calédonie le 11 janvier 1991.

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU l'ordonnance n° 2009-1530 du 10 décembre 2009 modifiant l'article L 1524-5 du code général des collectivités territoriales relatif aux Sociétés d'Economie Mixte Locales,

VU les comptes et rapports de la SEM AGGLO arrêtés par le conseil d'administration du 3 mai 2019,

VU la note explicative de synthèse n° 2019/196 du 20 novembre 2019,

La Commission du Budget et des Finances entendue en séance du 27 novembre 2019,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E :

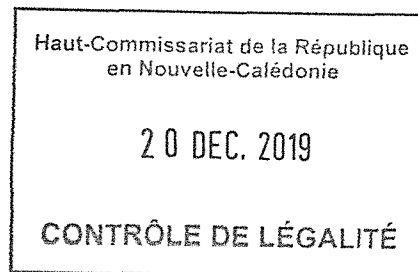
ARTICLE 1^{er} /

Sont approuvés le rapport sur la gestion ainsi que les comptes financiers de la société d'économie mixte SEM AGGLO pour l'exercice 2018.

ARTICLE 2 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télerecours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.



ARTICLE 3 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au Commissaire Délégué de la République pour la Province Sud et publiée par voie d'affichage.

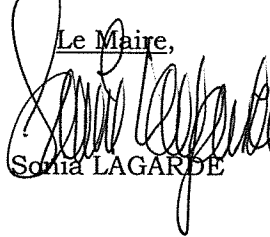
DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 17 DEC. 2019

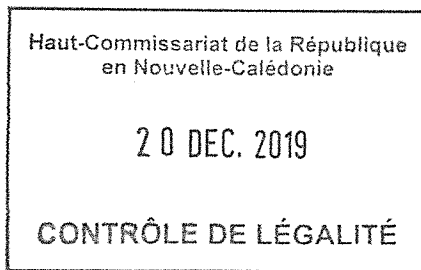
POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE 19 DEC. 2019

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	- 1
D. F.	- 1
AFFICHAGE	- 1

Le Maire,

 Sonia LAGARDE

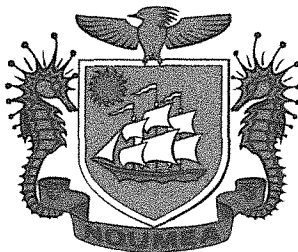



Le Maire certifie que par le présent acte
 ayant été transmis le 20 DEC. 2019
 au Commissaire Délégué
~~et notifié le~~
 et / ou publié le 20 DEC. 2019
 est exécutoire de plein droit.

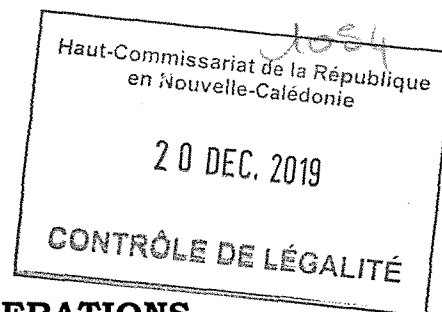


Pour le Maire et par délégation,


 Jean-Pierre DELRIEU
 1^{er} adjoint au Maire
 Chargé de la coordination municipale,
 de l'action éducative, de la vie des quartiers
 et de l'insertion:



VILLE DE NOUMEA



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf, le mardi 17 décembre à 17 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

	Mme	Sonia LAGARDE	Mme	Karine DESTOURS
	M.	Jean-Pierre DELRIEU	M.	Christophe CHEVILLON
	Mme	Kareen CORNAILLE	Mme	Christine BELLET
	M.	Marc MANSEL	M.	Henri OUILLEMON
	Mme	Chantal BOUYE	Mme	Laurène CASSAGNE
DATE DE CONVOCAION	Mme	Diane BUI-DUYET	M.	Patrick SENS
11.12.2019	Mme	Françoise SUVE	M.	Christophe DELESSERT
	M.	Dominique SIMONET	M.	Marc DESCHAMPS
	Mme	Anne-Christine CHIMENTI	Mme	Liliane CONDOUMY
	M.	Marc ZEISEL	Mme	Isabelle LAFLEUR
	M.	Nicolas VIGNOLES	M.	Philippe BLAISE
	Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	M.	Jean-Claude BRIAULT
DATE D'AFFICHAGE	M.	Tristan DERYCKE	Mme	Félicia BALLANGER
11.12.2019	Mme	Martine LAGNEAU	M.	Charles ERIC
	Mme	Tuilogona O'CONNOR	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI
	M.	Pierre FAIRBANK	Mme	Dominique KORFANTY
	Mme	Valérie LAROQUE	Mme	Dina REY
	M.	Mathieu OUANEMA	Mme	Mireille LEVY
	M.	Alexandre MACHFUL	M.	Hnadriane HNADRIANE
	Mme	Janine BAJON	Mme	Paule GARGON

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de		M.	Daniel LEROUX	Mme	Charlène SOERIP
conseillers en exercice	: 53	Mme	Patricia VAN RYSWYCK	M.	André WAMO
		Mme	Sabine KAGY	M.	Gaël YANNO
Nombre de présents	: 40	M.	Christophe OBLED	Mme	Sonia BACKES
Nombre de votants	: 46	M.	Kalisito MUSUMUSU	M.	Jonas TAOFIFENUA
(6 procurations)		Mme	Germaine NEWEDOU	M.	Angélo PITO
		Mme	Jinezi Annie QAEZE		

Monsieur Alexandre MACHFUL a été élu secrétaire de séance.

approuvant le rapport de gestion et les comptes financiers de la SEM de TINA pour l'exercice 2018

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **17 DEC. 2019**

VU la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au journal officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au journal officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 90-1247 du 29 décembre 1990 relative à la suppression de la tutelle administrative et financière sur les communes, publiée au journal officiel de la Nouvelle-Calédonie le 11 janvier 1991,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU l'ordonnance n° 2009-1530 du 10 décembre 2009 modifiant l'article L 1524-5 du code général des collectivités territoriales relatif aux Sociétés d'Economie Mixte Locales,

VU les comptes et rapports de la SEM de Tina arrêtés par le conseil d'administration du 25 septembre 2019,

VU la note explicative de synthèse n° 2019/196 du 20 novembre 2019,

La Commission du Budget et des Finances entendue en séance du 27 novembre 2019,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

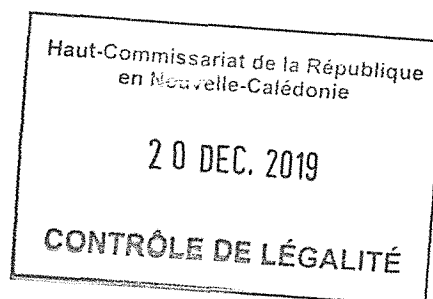
ARTICLE 1^{er} /

Sont approuvés le rapport sur la gestion ainsi que les comptes financiers de la société d'économie mixte de Tina pour l'exercice 2018.

ARTICLE 2 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télerecours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.



ARTICLE 3 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au Commissaire Délégué de la République pour la Province Sud et publiée par voie d'affichage.

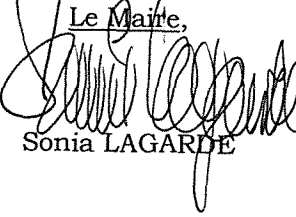
DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 17 DEC. 2019

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE 19 DEC. 2019

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
D. F.	-	1
AFFICHAGE	-	1

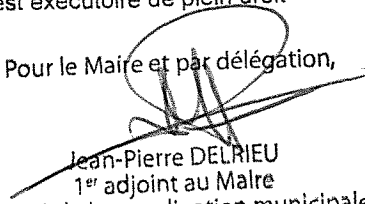
Le Maire,

 Sonia LAGARDE



Le Maire certifie que par le présent acte
 ayant été transmis le 20 DEC. 2019
 au Commissaire Délégué
~~et notifié le~~
 et / ou publié le 20 DEC. 2019
 est exécutoire de plein droit



Pour le Maire et par délégation,


 Jean-Pierre DELRIEU
 1^{er} adjoint au Maire
 Chargé de la coordination municipale,
 de l'action éducative, de la vie des quartiers
 et de l'insertion: